

MAIRIE DE MONPAZIER

Compte rendu de réunion du conseil municipal Séance du vendredi 25 mai 2018 18H30 à la mairie

Présents : Mmes, Marie-France Ganneray, Maylis Moreaud, Josiane Taudière, Jeanine Duffa, Edell Pereira, Stéphanie Déjos, et MM. Fabrice Duppi, Alain Berlioz, Bernard Lafon, Jean-Jacques Gipoulou, Pierre Morisse.

Absents excusés : Charlotte Sabrou (procuration à Bernard Lafon), Christian Lejuez, (procuration à Jeanine Duffa), Marc Rayssac (procuration à Maylis Moreaud)

Secrétaire de séance : Jean-Jacques Gipoulou

Monsieur le Maire ouvre la séance, demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 06 avril 2018 et le soumet à approbation : 4 votes contre : Mmes Moreaud, Sabrou, Pereira, M. Lafon, et 7 votes pour : Mmes Taudière, Ganneray, Déjos, MM Morisse, Gipoulou, Duppi, Berlioz.

DELIBERATIONS

D01 : Syndicat Intercommunal du Dropt amont // désignation des délégués.

Vu les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal du Dropt amont adoptés par arrêté Préfectoral en date du 19 avril 2018, le Conseil Municipal doit élire à nouveau un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Dropt amont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Désigne Madame Edell Pereira, déléguée titulaire et Monsieur Fabrice Duppi délégué suppléant au syndicat mixte du Dropt Amont.

D02 : Renouvellement d'adhésion de la commune au Service Energies du SDE 24.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de renouvellement d'adhésion au Service Energies du SDE 24. La création de ce service fait suite à l'augmentation des coûts énergétiques des communes et aux nombreuses préoccupations environnementales. Il est destiné à accompagner les communes dans des démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre.

L'adhésion au service Energies du SDE 24 permettra de connaître la situation énergétique de l'ensemble de notre patrimoine communal (éclairage public, bâtiments communaux). Les consommations de tous les équipements de la collectivité toutes énergies confondues seront recensées afin de les comparer avec des consommations de référence. Ainsi, les installations où des actions prioritaires sont à mettre en œuvre seront ciblées et différentes études énergétiques permettant de réels gisements d'économies d'énergie préconisées.

Conformément à la convention de partenariat établie entre le SDE24 et la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord, l'adhésion annuelle de notre commune au Service Energies est prise en charge par cette dernière.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

D3 : SDE24 / Eradication des luminaires boules au lotissement la Noyeraie.

M le Maire propose d'éradiquer les actuels luminaires boules au lotissement la Noyeraie et de procéder à l'étude technique et à l'éligibilité du projet de remplacement par des luminaires Led plus économiques.

La commune de Monpazier est adhérente au Service Energies du SDE 24 a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Le syndicat s'engage à réaliser les études techniques qui permettront à la commission d'attribuer de décider de l'éligibilité du projet et son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

D4 : SDE24 / Eclairage des carreyroux sud de la bastide.

Comme au lotissement la Noyeraie, M le Maire propose de procéder à l'étude technique et à l'éligibilité du projet d'éclairage public dans les carreyroux sud de la Bastide.

Il sera demandé au SDE24 la possibilité de décaler le projet en cas de retard, car des travaux de réseaux d'assainissement doivent être effectués dans ces carreyroux.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

D5 : Lotissement des Cyprès / Rétrocession de la parcelle AB 270 à la commune de Monpazier.

Monsieur le Maire rappelle l'aménagement réalisé dans le local de l'ancienne gendarmerie de Monpazier en deux locaux tertiaires (un occupé par un cabinet infirmier et le second destiné aux services de la Croix Rouge) sur la parcelle AB 180, propriété de la commune de Monpazier.

Compte tenu des habitations existantes sur cette contiguë AB 269, l'office public DORDOGNE est devenu propriétaire.

Compte tenu de la cession habituelle des voiries internes par DORDOGNE HABITAT aux communes,

Compte tenu que la parcelle AB 270, pour nature de voirie et espaces verts, est la propriété de DORDOGNE HABITAT

Il convient que DORDOGNE HABITAT rétrocède à l'Euros symbolique non encaissé l'intégralité de la voirie interne et espaces verts non clôturés de la parcelle AB 269 ainsi que l'intégralité de la parcelle AB 270 à la commune de Monpazier.

Il est ici précisé que la voirie desservant les logements intègrera le domaine public communal. Les frais liés à cette rétrocession de voirie (géomètre compris) seront à la charge exclusive de DORDOGNE HABITAT.

La rétrocession sera réalisée par acte administratif dont la rédaction est confiée à DORDOGNE HABITAT.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

D6 : Adoption du Rapport C.L.E.C.T (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges).

Vu l'arrêté préfectoral du 28 Décembre 2017 n°24.2017.12.28.003

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 novembre 2017 modifiant l'intérêt communautaire

Vu la délibération de la communauté de communes du 27 Février 2018 arrêtant les montants des Attributions de Compensation prévisionnelles 2018 à ses communes membres,

Vu l'avis favorable de la CLECT en séance du 20 Février 2018

Après avoir rappelé à l'ensemble du conseil les différentes missions de la CLECT et son principe de fonctionnement ainsi que les modalités d'adoption du rapport de la CLECT ;

Après avoir expliqué les flux financiers engendrés suite à la modification des statuts et de l'intérêt communautaire pour 2018, portant sur :

- la prise en charge du contingent incendie des communes,
- le transfert d'une partie de la voirie de PRESSIGNAC-VICQ,

- la fermeture de l'école de MOLIERES,
 - le dé transfert de la médiathèque de MONPAZIER au profit de la commune,
 - le transfert de la base de LA GUILLOU et l'ALSH de LALINDE,
 - la création de l'ALSH de LE BUISSON DE CADOUIN
- qui génèrent des mouvements des attributions de compensation ;
Après avoir examiné le tableau récapitulatif des charges transférées pour chacune des communes de la Communauté de Communes ;
le Conseil municipal valide le rapport C.L.E.C.T, avec 7 abstentions (Mmes Moreaud, Sabrou, Pereira, Duffa, MM. Lafon, Rayssac, Lejuez), et 7 pour (Mmes Taudière, Ganneray, Déjos, MM Morisse, Gipoulou, Duppi, Berlioz).

D7 : Participation financière à l'achat d'une plaque au fondateur du GAM.

Monsieur le Maire rappelle suite au décès du président du Groupe Archéologique Monpaziérois, qu'une plaque commémorative va être posée sur sa maison à Monpazier à l'initiative du GAM.
Aussi, Monsieur le Maire propose à son conseil de participer financièrement à l'achat de cette plaque.
Accord du Conseil Municipal à l'unanimité de verser une participation de 120€ à l'association du GAM.

D8 : Restauration de l'EGLISE face Nord / Approbation du projet et plan de financement prévisionnel.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de poursuivre les travaux de restauration de l'église Saint Dominique de Monpazier, et propose au conseil le plan prévisionnel de l'opération comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Montant travaux	160 000.00 € HT	DRAC (45%)	72 000.00 €
		REGION (15%)	24 000.00 €
TVA	32 000.00 €	DEPARTEMENT (20%)	32 000.00 €
		Autofinancement	64 000.00 €
TOTAL	192 000.00 € TTC	TOTAL	192 000.00 € TTC

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité.

D9 : Convention de souscription aux amis de Radio 4.

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal de passer une convention de souscription aux amis de Radio 4.

La mairie transmettra des informations relatives aux animations et actions organisées par la commune durant l'année, et Radio 4 diffusera les manifestations sur les ondes. Ce qui apportera une publicité supplémentaire.

En contrepartie de cette convention, la mairie devra verser une contribution annuelle de 500€ renouvelable par tacite reconduction

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

D10 : Convention de mécénat financier d'un parcours de santé.

M le Maire rappelle le projet de parcours de santé inscrit au budget 2018, prévu au foirail sud de la bastide.

Le montant du matériel à installer sur le parcours est de 3 760€ HT.

Un mécène souhaite soutenir le projet pour un montant de 3 760€.

Une convention doit être établie entre les deux parties.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

D11 : Convention de mise à disposition d'une portion de parcelle à l'association « les Truffières de Monpazier »

Suite à la demande de l'association "les Truffières de Monpazier", M le Maire propose de mettre à disposition, à titre gratuit une partie de la parcelle AC 517 à l'association afin d'y planter des chênes truffiers. Cette partie, d'environ 1 500m², est non utilisée par la commune.

Cet espace une fois développé servira à y organiser des démonstrations de cavage lors de manifestations et à la récolte éventuelle de truffes pour l'association.

Accord du Conseil Municipal avec 7 voix pour, (Mmes Taudière, Ganneray, Déjos, MM Morisse, Gipoulou, Duppi, Berlioz.) 4 voix contre (Mmes Moreaud, Duffa, Sabrou, M Lejuez) et 3 abstentions (Mme Pereira, MM Lafon, Rayssac).

D12 : Bastideum// Tarifs boutique.

Monsieur le Maire propose de fixer comme suit, les prix de nouveaux articles proposés en boutique :

Code Article	Titre	Livres ou Souvenirs	Prix Vte HT	Prix Vte TTC
L0203	Beaux Masques	L	18,96	20,00
L0316	Châteaux forts (Editions Gisserot)	L	9,48	10,00
L0308	C'était le chemin des bois	L	23,70	25,00
L0309	C'était le temps des loups	L	18,96	20,00
L0602	Farceurs, polissons, paillards au Moyen Age	L	8,44	8,90
L0702	Guerre de cent ans	L	4,74	5,00
L0703	Guide de la visite	L	1,90	2,00
L1215	Le Bahau	L	11,37	12,00
L1609	Princesses au Moyen Age	L	2,84	3,00
L1610	Providence	L	18,96	20,00
L2003	Templiers	L	4,74	5,00
S12	Château Grand Modèle	S	15,83	19,00
S13	Costumes Femmes	S	66,67	80,00
S14	Bouclier templier	S	10,00	12,00
S15	Epée Lancelot poignée couleur	S	9,17	11,00
S16	Epée naturelle (petite taille)	S	6,67	8,00
S17	Epée naturelle (grande taille)	S	8,33	10,00
S18	Epée de luxe (petite taille)	S	8,33	10,00
S19	Epée de luxe (grande taille)	S	10,00	12,00

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

D13 : Médiathèque / nouveaux horaires.

M le Maire propose de modifier les horaires d'ouvertures de la médiathèque comme suit :

Ce qui permettra aux agents culturels de consacrer plus de temps aux actions culturelles, animations de la commune ainsi qu'au travail administratif de la Médiathèque.

Du 1^{er} juillet au 31 août 2018

	Matin	Après-midi	H/jour
Lundi	/	15h à 18h	3h
Mardi	10h à 13h	15h à 18h	6h
Mercredi	10h à 13h	15h à 18h	6h
Jeudi	9h à 13h	15h à 18h	7h
Vendredi	10h à 13h	/	3h
TOTAL semaine			25h

A partir du 1^{er} septembre 2018

	Matin	Après-midi	H/jour
Lundi	/	14h à 17h	3h
Mardi	10h à 12h30	13h30 à 17h	6h
Mercredi	10h à 12h30	13h30 à 17h	6h
Jeudi	9h à 12h30	13h30 à 17h	7h
Vendredi	10h à 13h	/	3h
Vendredi (1 ^{er} de chaque mois)		18h à 20h Avec bénévoles	2h
Samedi (2 ^{ème} et 4 ^{ème} de chaque mois)	10h à 12h Avec bénévoles	/	2h

Accord du Conseil Municipal avec 13 voix pour, et 1 abstention (Mme Moreaud)

D14 : Médiathèque / Validation du règlement intérieur.

M le Maire propose de valider le nouveau règlement intérieur de la Médiathèque à compter de la réception du document de la sous-préfecture. Celui-ci sera affiché à l'intérieur du bâtiment.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

D15 : Don au conducteur de pelleteuse pour travaux au jardin des Récollets.

Monsieur le Maire informe que les travaux de réalisation d'un jardin public dans la cour des Récollets ont commencé avec la location d'une pelleteuse pour effectuer le terrassement.

M David Boisserie a manié gracieusement cette pelleteuse pendant une journée, aussi M le maire propose de lui verser une indemnité pour dédommagement du temps passé.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité de lui verser une indemnité de 120€.

D16 : Décision contre le projet de grande surface à Marsalès.

Monsieur le Maire informe qu'il existe actuellement un projet d'implantation d'une grande surface commerciale sur la commune de Marsalès.

La commune de Monpazier compte une cinquantaine de commerçants et artisans sédentaires ouverts toute l'année.

Ce projet entraînerait la disparition de nombreux commerces, en particulier les épiceries, boulangeries et boucheries.

Aussi, Monsieur le Maire propose à son conseil de prendre une délibération de principe contre ce projet pour soutenir les commerçants de Monpazier.

Après délibération, 7 conseillers ont voté contre le projet de grande surface (Mmes Taudière, Ganneray, Déjos, MM Morisse, Gipoulou, Duppi, Berlioz.), 6 conseillers ont refusé de participer au vote, invoquant que le projet était privé et ne se faisait pas sur la commune de Monpazier (Mmes Moreaud, Duffa, Pereira, Sabrou, MM Lejuez, Lafon). 1 conseiller absent n'avait pas donné de consignes de vote (M Rayssac).

Lettres diverses

- Le Conseil Départemental a fait parvenir une motion relative au projet d'unité pilote d'inertage de l'amiante.

Celle-ci rappelle les conséquences graves que provoque l'amiante en France dans les écoles, entreprises, logements et notamment sur le site de la SNPE de Bergerac.

Le Conseil Municipal accepte et soutien ce projet d'unité pilote sur le site de la SNPE de Bergerac.

- M Tissier, glacier à Monpazier, a sollicité la Mairie pour avoir l'autorisation d'installer des tables et des chaises devant son commerce lorsque le stationnement est de ce côté.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition ainsi que pour les restaurants et cafés qui en feront la demande. A cet effet la convention des droits de place sera modifiée.

- Monpazier a été retenu pour concourir à l'émission "le village préféré des français" la date du passage à la télévision est au mois de juin, mais pas encore fixée. Des flyers ont été réalisés avec l'office de tourisme pour inciter la population à voter.

- Pour information, un auteur de BD (ZIDROU) qui a réalisé une bande dessinée dont l'histoire se déroule en partie à Monpazier, sera présent avec les éditions DARGAUD, lors de la fête du livre le 22 juillet 2018.

- Voyage à RHINAU : Dans le cadre du jumelage avec la ville de Rhinau, un voyage est organisé en Alsace du 24 au 28 août 2018, toutes personnes (élus ou particuliers) qui sont intéressées sont priées de s'inscrire auprès de la mairie de Beaumontois en Périgord.

- Lecture d'un mail de M. Pereira qui indique des fortes odeurs à la station d'épuration et demande où en est le marché de travaux.

Monsieur le Maire répond qu'il transmettra à la Communauté de Communes qui en assure désormais la compétence et l'entretien, les problèmes d'odeurs, afin qu'ils y remédient.

Concernant le marché et les travaux, une réunion avec tous les partenaires du projet est prévue en juin.

Fin de la séance : 21h